



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Alerte sur la prise en charge des troubles du spectre autistique (TSA)

Question écrite n° 20825

Texte de la question

M. Adrien Quatennens alerte Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé sur la situation de la prise en charge des troubles du spectre autistique (TSA) en France. En avril 2019, le tribunal administratif de Lille a sanctionné l'État français pour n'avoir pas su assurer le suivi de deux enfants autistes dans le département du Nord. Ces décisions de justice viennent s'ajouter aux fréquentes interpellations d'élus de la part de familles de personnes atteintes de TSA, et qui révèlent les nombreuses insuffisances de la France dans l'encadrement des personnes autistes. Quelque soit la bonne volonté des acteurs du secteur pour permettre l'inclusion des autistes dans le cadre de la stratégie nationale pour l'autisme, leurs efforts se heurtent à un manque de moyen criant qui s'observe à tous les niveaux, du dépistage à l'encadrement du patient. Qu'il s'agisse des auxiliaires de vie scolaire, des professeurs ou des personnels d'encadrement en structure adaptée, partout les personnels sont en effectifs insuffisants. Cet état de fait empoisonne la vie des patients autistes et de leurs familles. On ne compte plus les interpellations de familles nordistes contraintes de chercher un placement pour leurs enfants dans des structures belges ne répondant pas aux mêmes réglementations faute de places dans le système de prise en charge français. La saturation est telle que la seule possibilité pour les patients une fois passé un certain âge demeure le retour au domicile familial, avec tout ce que cela comporte de complications pour les familles et d'empêchement pour le suivi des soins. Face à l'asphyxie du système de prise en charge, M. le député affirme qu'une meilleure allocation des moyens ne suffira pas et qu'il s'agit de les augmenter. Il lui demande donc d'augmenter de manière significative l'investissement public dans le recrutement et la formation des personnels spécialisés ainsi que dans la construction de structures adaptées et l'accompagnement scolaire.

Données clés

Auteur : [M. Adrien Quatennens](#)

Circonscription : Nord (1^{re} circonscription) - La France insoumise

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 20825

Rubrique : Personnes handicapées

Ministère interrogé : [Solidarités et santé \(Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre\)](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [25 juin 2019](#), page 5785

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)